



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

**AVIS DE MOTION**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le 09 décembre 2024 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, à 20h27 sous la présidence de Mme Vanessa Roy, mairesse, et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Siège # 1 M. Pierre Grondin

Siège # 4 Mme Guylaine Gagnon

Siège # 2 M. Frédéric Poulin

Siège # 5 M. Vincent Breton

Siège # 3 Dave Roy

Siège # 6 M. Carl Boilard

Est absent à cette séance : M. Frédéric Poulin, était absent à l'ouverture, mais il a intégré la séance à 20 h 37.

M. François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

Il a été statué notamment ce qui suit :

**AVIS DE MOTION, DE L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE,  
DU RÈGLEMENT NO 552-2025**

Mme Guylaine Gagnon, conseillère au siège # 4, donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement portant le numéro 552-2025, règlement de taxation 2025 fixant les taux de taxes et les tarifications de services applicables à l'exercice financier 2025 :

- Les taux des taxes de services;
- Les tarifs de compensation pour services municipaux;
- Les taux de raccordement aux services municipaux;
- Le taux d'intérêt sur les arrérages;
- Le nombre et les dates de paiements, etc.

---

François Nadeau,  
Directeur général et greffier-trésorier  
Le 10 décembre 2024